



NUMERO	DESIGNATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE (m²)
ER 1	Extension du cimetière	Commune	208
ER 2	Aménagement d'un chemin piéton	Commune	700
ER 3	Chemin piétonnier Crêt de Sallat	Commune	736
ER 4	Création de stationnements	Commune	2150
ER 5	Régularisation route du Porray - Charbonnière	Commune	1044
ER 6	Rue de la Plage d'en Haut - Aménagement de voirie	Commune	696
ER 7	Création d'une voie de 6m de plateforme	Commune	990
ER 8	Parking du haut de l'école - stationnement public	Commune	200

LEGENDE

ZONES URBAINES

- UA Zone urbaine de densité 1
- UB Zone urbaine de densité 2
- UC Zone urbaine de densité 3

ZONES À URBANISER

- UAU Zone à urbaniser de densité 1

ZONES AGRICOLES

- A Zone agricole
- Alpage
- Ad Zone destinée aux équipements et bâtiments publics
- Ar Zone destinée aux activités artisanales

ZONES NATURELLES

- N Zone naturelle
- NH Zone humide
- NS Zone destinée à des équipements de loisirs et de sport

EMPLACEMENTS RESERVES

- ER Emplacement réservé

RENSEIGNEMENTS DIVERS

- DS Domaine skiable identifié au titre de l'article L151-38 du code de l'urbanisme
- SV Secteur de valeur paysagère, identitaire et patrimoniale identifié au titre de l'article L151-39 du code de l'urbanisme
- OP Orientations d'Aménagement et de Programmation
- STECAL STECAL identifié et réglementé au titre de l'article L151-13 du code de l'urbanisme
- AS Aménagement de cheminement d'eau / servitude de projet au titre de l'article L151-38 du code de l'urbanisme
- RS Servitude au titre de l'article R151-48 alinéa 1° (Tracé de voies de circulation à modifier ou à créer) de 3 mètres de large
- SA Siege d'exploitation agricole repéré à titre indicatif
- BI Bâtiment de valeur identitaire identifié au titre de l'article L151-19 de code de l'urbanisme
- BD Bâtiment pouvant changer de destination au titre de l'article L151-11 de code de l'urbanisme

Département de la Haute-Savoie

COMMUNE DE CORDON

Plan local d'Urbanisme

Modification N°1

Plan de zonage

Secteur Chef-lieu

Elaboration: [Signature]

Approuvé le: 29/06/2018

Certifié conforme par le Maire et annuel à la délibération approuvant la modification n°1 du P.L.U. en date du .../.../2023

Le Maire,

Ech: 1:1000

FONDS CADASTRE

URBANISTE: Territoires demain

GÉOMATICIEN: CICC

Données originales téléchargées sur <https://cadastre.data.gouv.fr/>, mise à jour du 01/04/2023